Restriction des libertés : droit de manifester, transports en commun à l'arrêt

L'intersyndicale se mobilise

Alors que le préfet des Bouches-du-Rhône annonçait jeudi une restriction sans précédent des libertés individuelles, l'intersyndicale des Bouches-du-Rhône s'est immédiatement mobilisée pour faire annuler l'arrêté prévu.

Nos organisations ont œuvré de concert par différents moyens – dépôt d'un référé liberté, lien direct avec la préfecture, communications par voie de presse – et ont obtenu satisfaction. Nous ne pouvons accepter que le pouvoir décide qui peut manifester et à quelles conditions. Le droit de manifester appartient à toutes et tous, il ne saurait être une faveur accordée aux organisations syndicales.

Nos organisations syndicales se mobiliseront toujours pour faire respecter les libertés fondamentales. La réponse ultra sécuritaire de l'exécutif aux revendications légitimes de la population n'est pas acceptable. Le gouvernement doit au contraire apporter des réponses sociales et budgétaires.

Grâce à notre intransigeance dans la défense de la liberté de manifester, toutes celles et ceux qui le souhaitent pourront se retrouver dès samedi et dans les prochaines semaines pour user de ce droit.

La CGT, FO, la FSU, la CFDT, l'UNSA et Solidaires appellent à amplifier la mobilisation en s'engageant massivement dans la grève interprofessionnelle et les manifestations le jeudi 5 novembre.